

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

1- Le Cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la Commune et il est voté pour l'année civile. Il se compose de deux parties appelées « section » : une pour le fonctionnement et une pour l'investissement.

Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si tel n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

Le budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements. Une commune ne peut pas, contrairement à l'État, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment les salaires des agents ; de l'autre la section d'investissement qui recense notamment les travaux importants, les acquisitions de terrains ou d'équipements et leurs financements.

2- La section de fonctionnement

Cette section s'équilibre à 1 006 569.00 €

a. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour la commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salle, cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

- Les dépenses de fonctionnement comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts.

b. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement



DÉPENSES	Montant
011 – charges à caractère général	314 186.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	423 000.00 €
014 - Atténuations de produits	26 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	131 733.00 €
66 - Charges financières	6 000.00 €
Total dépenses réelles	900 919.00 €
Total dépenses d'ordre	105 650.00 €
Total dépenses de fonctionnement	1 006 569.00 €

RECETTES	Montant
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	86 970.00 €
73 - Impôts et taxes	334 900.00 €
74 - Dotations et participations	366 116.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	12 099.95 €
013 - Atténuations de charges	19 000.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	187 483.05 €
Total recettes de fonctionnement	1 006 569.00 €

c. Les chapitres

DÉPENSES :

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : service incendie, indemnités des élus, subventions aux associations...

Chapitre 66 - Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

RECETTES :

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel à la suite des arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Chapitre 73 : Taxe d'habitation, foncier bâti et non-bâti,

Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'État.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations.



3- La section d'investissement

Cette section s'équilibre à 455 679.00 €

a. Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues (Région, Département, ...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b. Les dépenses et les recettes d'investissement

DÉPENSES	Montant
Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves	1 000.00 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilés	38 500.90 €
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	2 000.00 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	188.10 €
Opération 114 – cimetière/columbarium	73 000.00€
Opération 115 – matériels & équipements techniques	72 299.90 €
Opération 116 – aires de croisement rue du calvaire	36 000.00€
Opération 117 – Pompes bassin des magnolias	3 900.00 €
Opération 118 – informatique	2 500.00 €
Opération 119 – espace de jeux rue du calvaire	32 300.00 €
Opération 120 – investigation indice 063 clair bouillon	10 000.00€
Opération 121 – Dossiers ADA'P	6 500.00 €
Opération 68 – voiries communales	25 000.00 €
Opération 69 – acquisition foncières - terrains	2 300.00 €
Opération 81 – local associatif (ex-vestiaire foot)	56 000.00€
Opération 87 – équipements et matériels école	2690.10 €
Opération 99 – mairie/hôtel de ville	1 500.00 €
Total dépenses opérations d'investissements	298 990.00 €
Total dépenses d'ordres	90 000.00 €
Total dépenses d'investissement	455 679.00 €



RECETTES	Montant
Chapitre 001 – excédent d'investissement reporté	109 159.67 €
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisation	11 500.00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	34 159.67 €
Opération 114 – cimetière/columbarium	5 000.00 €
Opération 115 – matériels et équipements techniques	10 822.00 €
Opération 116 – aires de croisement rue du calvaire	12 609.80 €
Opération 119 – espace de jeux rue du calvaire	7 000.00 €
Opération 120 – investigation indice 063 clair bouillon	2 886.00 €
Opération 68 – voiries communales	46 491.86 €
Opération 81 – local associatif (ex-vestiaire de foot)	7 900.00 €
Opération 99 – mairie/hôtel de ville	12 500.00 €
Total recettes opérations d'investissement	105 209.66 €
Total recettes d'ordre	195 650.00 €
Total recettes d'investissement	455 679.00 €

c. Les chapitres

DÉPENSES :

Chapitre 20 : immobilisations corporelles. Pour la commune, il s'agit du paiement de frais d'insertion

Chapitre 21 : immobilisations corporelles. Pour la commune, il s'agit d'acquisition de matériels, de terrains ...

RECETTES :

Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté

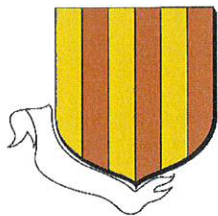
Chapitre 10 : Dotations diverses et réserves : FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et excédent de fonctionnement capitalisé

4- Les taux d'imposition

Les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal pour l'année 2023 sont les suivants :

Taxes	Taux d'imposition communaux 2023
Taxe foncière (bâti)	40.55 %
Taxe foncière (non bâti)	30.83 %





PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1- Le Cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres de recettes de la commune. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment les salaires des agents ; de l'autre la section d'investissement qui recense notamment les travaux importants, les acquisitions de terrains ou d'équipements et leurs financements.

2- La section de fonctionnement

a. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salle, cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement ont représenté **985 515.99 €** en 2022.

- Les dépenses de fonctionnement comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté **798 032.94 €** en 2022.



b. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

DÉPENSES	Montant
011 - Charges à caractère général	272 592.79 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	364 295.75 €
014 - Atténuations de produits	25 791.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	116 322.26 €
66 - Charges financières	5 922.70 €
67 - Charges exceptionnelles	317.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 791.44 €
Total dépenses de fonctionnement	798 032.94 €

RECETTES	Montant
013 - Atténuations de charges	20 838.70 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	80 304.08 €
73 - Impôts et taxes	330 979.61 €
74 - Dotations et participations	343 730.16 €
75 - Autres produits de gestion courante	7 766.22 €
77 - Produits exceptionnels	2 506.00 €
TOTAL RECETTES ENREGISTRÉES :	786 124.77 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	192 353.82 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	7 037.40 €
Total recettes de fonctionnement	985.515.99 €

c. Les chapitres

DÉPENSES :

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : service incendie, indemnités des élus, subventions aux associations...

Chapitre 66 - Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.



RECETTES :

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Pour la commune il s'agit des concessions du cimetière.

Chapitre 73 : Taxe d'habitation, foncier bâti et non-bâti,

Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'État.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels.

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

3- La section d'investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues (Région, Département, ...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b. Les dépenses et les recettes d'investissement

DÉPENSES	Montant
13 – Subventions d'investissement reçues	1 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	37 928.94 €
20 – Immobilisations incorporelles	11 736.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	51 388.07 €
21 - Immobilisations corporelles	151 260.89 €
23 - Immobilisations en cours	26 760.95 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	7 037.40 €
Total dépenses d'investissement	287 112.25 €

RECETTES	Montant
10 - Dotations, fonds divers et réserves	196 445.99 €
13 – Subventions d'investissement reçues	21 504.20 €
Recettes enregistrées	217 979.79 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 943.44 €
001 Excédent d'investissement reporté	164 378.69 €
Total recettes d'investissement	396 271.92 €



c. Les chapitres

DÉPENSES :

Chapitre 16 : remboursement de l'emprunt

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Chapitre 21 : immobilisations corporelles. Pour la commune, il s'agit d'acquisition de matériels, de terrains ...

Chapitre 23 : immobilisations en cours. Il s'agit des travaux en cours.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : Ce chapitre retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses.

RECETTES :

Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté

Chapitre 10 : Dotations diverses et réserves : FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et excédent de fonctionnement capitalisé

Chapitre 13 : subventions d'investissement reçues (DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), Département...)

